

Séance du 16 mars 2023

<u>Date de convocation :</u> 07/03/2023	L'an deux mille vingt-trois et le seize mars à 18 heures 00, Le Conseil Municipal de la Commune de Vabre, régulièrement convoquée, s'est réunie en session ordinaire à la Mairie de Vabre, sous la présidence de Madame Françoise PONS (Maire)
<u>Nombre de Conseillers en exercice:</u> 14	Sont présents: Françoise PONS, Patrick PISTRE, Michel PERALES, Michel CALS, Romain DECOURT, Christine GAILLARD, Didier GUY, Laurence JULIEN, Bernard MOULIN-RIBERPREY, Christophe MUR, Claude SALVETAT, Pierre-Jean SELLES, Aurore VAREILLES, Marie WILTORD RIBOULET
<u>Présents :</u> 14 <u>Représentés :</u> 0 <u>Votants:</u> 14	
	Secrétaire de séance: Michel PERALES

Ordre du jour :

- Compte de gestion & comptes administratifs 2022
- Affectation des résultats
- Fixation tarif loyers appartement rue Céline Marc
- Participation au loyer des resto du cœur
- Assainissement - Choix du bureau d'étude
- Servitude ENEDIS chemin ruraux de la glévade
- Occupation de la voirie communale
- Création d'un commerce sédentaire sur la commune
- Orientations budgétaires
- Informations - Questions diverses

Le conseil municipal , à l'unanimité, accepte que les points suivants soient rajoutés à l'ordre du jour

- Choix d'un maître d'œuvre pour la création du lotissement
- Demande d'un administré d'une réduction de sa facture d'eau

Le compte rendu du conseil municipal du 9 janvier 2023 est adopté à l'unanimité

N°DE 2023 007

Objet: Création d'un commerce sédentaire sur la commune

Mme le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du « programme reconquête du commerce rural » la création d'une Boulangerie Pâtisserie / relais colis, est en projet dans notre commune.

Des aides de l'agence nationale de la cohésion des territoires sont proposées de 20 000 à 25 000 euros et pour pouvoir y prétendre :

- le projet doit porter sur l'implantation d'un commerce multi-services (devant répondre, en priorité, à des besoins de première nécessité et proposant, en complément de leur activité principale, des produits et services annexes), avec un modèle économique adapté au contexte de la ruralité ;

- l'installation de ce commerce doit être approuvée par le conseil municipal.

Les porteurs de projets privés devront obligatoirement disposer de l'appui de la collectivité territoriale d'implantation du commerce et démontrer leur capacité à mener à bien leur projet d'implantation, en bonne intelligence avec le tissu local existant et les besoins de la population.

A ce titre, une délibération du conseil municipal formalisant son appui au projet est nécessaire.

Où cet exposé et après en avoir délibéré , le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet d'implantation d'une boulangerie Pâtisserie / relais colis sur la commune de Vabre.

N°DE 2023 008

Objet: Création d'un lotissement - choix du Maître d'oeuvre

M. PISTRE informe le conseil que le permis d'aménager concernant le lotissement a été déposé et qu'il convient de désigner un maître d'œuvre pour suivre les opérations de viabilisation.

Il informe le conseil que deux bureaux d'études ont répondu à notre consultation. Il donne lecture des deux propositions.

Ouï cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de choisir le bureau d'études **CET INFRA** sis 12 rue Gustave Eiffel 81000 ALBI pour un montant **HT de 6 875,00 euros**

- **Autorise** Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

N°DE 2023 009

Objet: Annulation partielle facture eau

Mme le Maire donne lecture du courrier de Mme SOUIRY concernant une demande de réduction de la facture d'eau 2022 de la famille ALHARIRI.

Mme le Maire précise que la facture d'origine a déjà fait l'objet d'une réduction.

M. Michel CALS explique la nécessité de leur octroyer une remise supplémentaire.

Après un vote à bulletin secret le conseil par 8 voix pour, 5 contre et 1 abstention décide d'octroyer une remise supplémentaire.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

- **Fixe** à 559.50€ la remise exceptionnelle octroyée à cette famille

- **Autorise** Mme le Maire à procéder à une annulation partielle du titre 58 bordereau 16 émis en 2022 pour un montant de 559.50€.

- **Précise** que cette annulation sera imputée à l'article 673 (annulation de titres sur exercice antérieur) du budget annexe eau assainissement

N°DE 2023 010

Objet: Service à la personne - Vote du compte de gestion 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Françoise PONS

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

N°DE 2023 011

Objet: Station-service : Vote du compte de gestion 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Françoise PONS

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

N°DE 2023 012

Objet: Eau & assainissement - Vote du compte de gestion 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Françoise PONS

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

N°DE 2023 013

Objet: Mairie de Vabre - Vote du compte de gestion 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Françoise PONS

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Mme PONS Françoise quitte la salle au moment des votes des comptes administratifs

N°DE 2023 014

Objet: Service à la Personne - Vote du compte administratif 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Françoise PONS,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Françoise PONS.

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				13 304.77		13 304.77
Opérations exercice			79 875.20	81 363.98	79 875.20	81 363.98
Total			79 875.20	94 668.75	79 875.20	94 668.75
Résultat de clôture				14 793.55		14 793.55
Restes à réaliser						
Total cumulé				14 793.55		14 793.55
Résultat définitif				14 793.55		14 793.55

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote : Pour 13 (contre 0 - Abstention 0)

N°DE 2023 015

Objet: Station-Service - Vote du compte administratif 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Françoise PONS

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Françoise PONS

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	13 301.60			9 118.62	13 301.60	9 118.62
Opérations exercice	37 658.18	36 170.08	476 039.84	481 720.43	513 698.02	517 890.51
Total	50 959.78	36 170.08	476 039.84	490 839.05	526 999.62	527 009.13
Résultat de clôture	14 789.70			14 799.21		9.51
Restes à réaliser		35 500.00				35 500.00
Total cumulé	14 789.70	35 500.00		14 799.21		35 509.51
Résultat définitif		20 710.30		14 799.21		35 509.51

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote : Pour 13 (contre 0 - Abstention 0)

N°DE 2023 016

Objet: Eau & assainissement - Vote du compte administratif 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Françoise PONS,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Françoise PONS,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		48 425.33		219 804.09		268 229.42
Opérations exercice	195 197.85	433 804.83	247 278.72	188 420.38	442 476.57	622 225.21
Total	195 197.85	482 230.16	247 278.72	408 224.47	442 476.57	890 454.63
Résultat de clôture		287 032.31		160 945.75		447 978.06
Restes à réaliser	18 100.00				18 100.00	
Total cumulé	18 100.00	287 032.31		160 945.75	18 100.00	447 978.06
Résultat définitif		268 932.31		160 945.75		429 878.06

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote : Pour 13 (contre 0 - Abstention 0)

N°DE 2023 017

Objet: Mairie de Vabre - Vote du compte administratif 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Françoise PONS,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Françoise PONS,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	113 929.97			364 833.51	113 929.97	364 833.51
Opérations exercice	569 846.85	627 791.32	797 416.01	1 017 162.07	1 367 262.86	1 644 953.39
Total	683 776.82	627 791.32	797 416.01	1 381 995.58	1 481 192.83	2 009 786.90
Résultat de clôture	55 985.50			584 579.57		528 594.07
Restes à réaliser	311 900.00	198 432.00			311 900.00	198 432.00
Total cumulé	367 885.50	198 432.00		584 579.57	311 900.00	727 026.07
Résultat définitif	169 453.50			584 579.57		415 126.07

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote : Pour 13 (contre 0 - Abstention 0)

N°DE 2023 018

Objet: Service à la Personne - Affectation du résultat de fonctionnement

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

SECTION D'EXPLOITATION

Résultat de l'exercice 2022	1 488,78 €
Résultat de clôture 2021	<u>13 304,77 €</u>
Résultat de clôture 2022	14 793,55 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'affecter le résultat d'exploitation en recette d'exploitation à la ligne 002 « excédent d'exploitation reporté ».

N°DE 2023 019

Objet: Station-service - Affectation du résultat de fonctionnement

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

SECTION D'EXPLOITATION

Résultat de l'exercice 2022	5 680,59 €
Résultat de clôture 2021	9 118,62 €
Résultat de clôture 2022	14 799,21 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat d'exécution 2022	- 1 488,10 €
Solde d'exécution 2021	-13 301,60 €
Solde d'exécution 2022	-14 789,70 €

Le résultat d'investissement à reporter (compte D001) est de -14 789,70 €

Restes à réaliser 2022	Dépenses : 0,00 €
	Recettes : 35 500,00 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement
 - à la ligne 002 « excédent d'exploitation reporté » la somme de 14 799,21 €

N°DE 2023 020

Objet: Eau & Assainissement - Affectation du résultat de fonctionnement

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

SECTION D'EXPLOITATION

Résultat de l'exercice 2022	- 58 858,34 €
Résultat de clôture 2021	<u>219 804,09 €</u>
Résultat de clôture 2022	160 945,75 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat d'exécution 2022	238 606,98 €
Solde d'exécution 2021	<u>48 425,33 €</u>
Solde d'exécution 2022	287 032,31 €

Le résultat d'investissement à reporter (compte R001) est de 287 032,31 €

Restes à réaliser 2022	Dépenses : 18 100,00 €
	Recettes : 0,00 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement
 - à la ligne 002 « excédent d'exploitation reporté » la somme de 160 945,75 €

N°DE 2023 021

Objet: Mairie de Vabre - affectation du résultat de fonctionnement

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2022	219 746,06 €
Résultat de clôture 2021	364 833,51 €
Résultat de clôture 2022	584 579,57 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat d'exécution 2022	57 944,47 €
Résultat d'exécution 2021	-113 929,97 €
Résultat d'exécution 2022	- 55 985,50 €

Le résultat d'investissement à reporter (compte D001) est de - 55 985,50 €

Restes à réaliser 2022	Dépenses : 311 900,00 €
	Recettes : 198 432,00 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement
 - Au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 169 453,50 €
 - à la ligne 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de 415 126,07 €

N°DE 2023 022

Objet: Fixation loyer Appartements 1 et 2 rue Céline Marc

Mme le Maire informe le conseil que les travaux de rénovation des 2 appartements au 1er et 2ème étage de la rue Céline Marc vont être terminés et que nous pourrions les mettre à la location.

Ces deux appartements sont des T3 de 68m²

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- fixe à **trois cent quatre-vingt euros (380€) par mois** le montant du loyer de chaque appartement
- Précise que le loyer sera indexé annuellement sur l'Indice de Référence des Loyers (IRL)
- Fixe une provision mensuelle pour "eau" qui sera calculée en fonction du nombre de personnes au foyer
- Fixe une provision mensuelle "Redevance Ordures Ménagères" qui sera calculée en fonction du nombre de personnes présentes au 1er janvier de l'année.
- Autorise le Maire à signer les contrats de location

N°DE 2023 023

Objet: Participation local et repas "Resto du Coeur"

Mme le Maire informe le conseil municipal que depuis 2016, la commune participe à la mise à disposition d'un logement Tarn Habitat au profit de l'Antenne des "Resto du coeur" de Brassac.

Cette participation est calculée de la façon suivante :

- Sur la base d'un forfait annuel de 50€, et
- au prorata du nombre de repas servis aux administrés de la commune rentrant dans les critères de l'association.

En 2016, la délibération prise fixait un montant maximal de la participation de la Commune de Vabre à 385€.

Pour 2022, le montant de la participation s'élève à 588€. Le conseil doit se prononcer pour autoriser le Maire à mandater cette facture et pour modifier la délibération de 2016 afin de supprimer le montant maximal.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **Accepte** que la commune poursuive son partenariat avec la commune de Brassac pour la mise à disposition du logement de Tarn Habitat au profit de l'Antenne "des Resto du coeur" de Brassac,
- **Valide** le calcul de la participation comme indiqué ci-dessus, à savoir :
 - Sur la base d'un forfait annuel de 50€, et
 - au prorata du nombre de repas servis aux administrés de la commune rentrant dans les critères de l'association.
- **Autorise** le Maire à mandater la facture de 2022.

N°DE 2023 024

Objet: Schéma assainissement - Choix d'un bureau d'études pour actualisation du schéma d'assainissement

Mme le Maire rappelle, qu'à la demande des services de l'Etat, une consultation relative à l'actualisation du précédent schéma d'assainissement a été lancée.

Il présente le rapport d'analyse des offres établi par les services du département.

Ouï cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de choisir le bureau d'études **ALTEREO** pour
 - la tranche ferme pour un montant **de 35 960,00€ HT (43 152,00€ HT)**
 - Les prestations supplémentaires suivantes :
 - Diagnostic réseaux bourg : 7 100,00 € HT (8 520,00€ TTC)
 - Révision des zonages - dossier d'enquête : 1 760,00€ ht (2 112,00€ TTC)
- **Autorise** M. le Maire à signer l'offre de services ainsi que toutes les pièces nécessaires à cette opération.

N°DE 2023 025

Objet: Assainissement - demande de subvention

Mme le Maire informe le conseil que suite au choix du bureau d'étude pour l'actualisation du schéma d'assainissement et révision du zonage, il convient de déposer les dossiers de demande de subvention auprès l'agence de l'eau Adour Garonne et du département du Tarn.

Le projet s'élève à :

- Etudes actualisation schéma d'assainissement	35 960,00 € HT
- Diagnostic réseaux bourg (Prestations supplémentaires)	7 100,00 € HT
- Révision des zonages - dossier d'enquête (Prestations supplémentaires)	1 760,00 € HT
- Prestations complémentaires estimées	12 000,00 € HT
- Frais enquête publique	1 500,00 € HT

- Montant total de l'opération

Total HT

58 320,00 € HT

Plan de financement

Subvention Agence de l'eau Adour Garonne (50%) 29 160,00 €

Subvention département (30%) 17 496,00 €

Autofinancement (20%) 11 664,00€

Total HT 58 320,00€

Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Sollicite** une subvention de 29 160,00 € auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne
- **Sollicite** une subvention de 17 496,00 € auprès du département du Tarn
- **Approuve** le plan de financement indiqué ci-dessus.

N°DE 2023 026

Objet: Convention servitude ENEDIS/Cne de VABRE

Mme le Maire donne lecture de la convention de servitudes entre ENEDIS et la Commune de Vabre au lieu-dit la Glévade pour le passage de canalisations souterraines HTA et BT (cf. plan joint) afin de permettre le raccordement de PV de M. CAMP

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Mme le Maire à signer cette convention.

N°DE 2023 027

Objet: Redevance occupation domaine public

- Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

- Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Décide** de fixer, à compter de 2023, la redevance à 50,00 € par an pour l'installation de terrasse sur le domaine public.

-Informations et questions diverses

Le prochain conseil pour le vote des budgets devrait avoir lieu autour du 13 avril.

M. Romain DECOURT présente le projet d'ouvrir une maison des jeux dans l'ancienne mairie en collaboration avec Guillaume COURTY.

La séance est levée à 20h40

Françoise PONS
Maire



Michel PERALES
Secrétaire

